



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

HLM

Question écrite n° 29219

## Texte de la question

M. Bernard Roman appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur l'augmentation injustifiée des loyers au sein des organismes HLM. En effet, alors que les taux d'intérêt des emprunts HLM ont baissé de 0,5 % en juillet dernier (passent de 4,8 à 4,31 %), les augmentations de loyer prévues ont été maintenues. Or, les ministres compétents ont souhaité que cette baisse des taux d'intérêt profite aux locataires. Pour la première fois depuis vingt ans, une recommandation ministérielle écrite appelant à la modération des loyers a été adressée aux organismes concernés. Très peu ont malheureusement suivi cette recommandation, préférant s'engouffrer dans les exceptions citées par cette circulaire (plan de redressement en cours, etc.). Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il compte prendre des mesures plus contraignantes pour que les locataires puissent enfin profiter réellement de la baisse des taux.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement, depuis deux ans, a adopté différentes mesures en faveur du logement social, notamment la généralisation du taux réduit de TVA à 5,5 % à tous les gros travaux réalisés dans les logements sociaux et la baisse du taux du livret A qui s'est traduite par un allègement considérable de la dette des organismes HLM. Le Gouvernement a souhaité que ces mesures en faveur du logement social bénéficient directement aux locataires de ce parc. Il a donc indiqué le 21 juillet dernier, à l'occasion de la baisse du taux du livret A, que les moyens dégagés au bénéfice des organismes HLM doivent permettre un gel des loyers sur une période de deux ans, en 2000 et en 2001. L'Union nationale des fédérations d'organismes HLM a estimé que les conditions étaient réunies pour un tel gel pendant deux ans. Par ailleurs, soucieux de la solvabilité des ménages les plus modestes, le Gouvernement s'est préoccupé des barèmes des aides personnelles au logement en procédant, dès 1997, à leur revalorisation et, au 1er juillet de chacune de ces trois dernières années, à leur actualisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Roman](#)

**Circonscription :** Nord (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29219

**Rubrique :** Baux

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1999, page 2611

**Réponse publiée le :** 16 août 1999, page 4976